

SEPTEMBRE 2021

Péronne

JOURNAL D'INFORMATIONS MUNICIPALES

le mag



www.ville-peronne.fr

GAZELEC



gazelec.fr

ÉNERGIES DU SANTERRE



by gazelec
energiesdusanterre.fr

G A Z • É L E C T R I C I T É • E A U

Voire énergie,
tout simplement !

DÉCOUVREZ NOS FORMULES "ÉLECTRICITÉ" :

ProElec Sénérité - ProElec Optima
DomElec Confort - DomElec Optima

ET NOS FORMULES DUO "GAZ/ÉLECTRICITÉ" :

Pour encore plus d'économie
DuoPro et DuoParticuliers

Retrouvez-nous sur

www.energiesdusanterre.fr



vous proposent une offre

ÉLECTRICITÉ VERTE qui est issue
à **100%** d'énergies renouvelables

32 faubourg de Bretagne
80200 PÉRONNE

www.gazelec.fr

www.energiesdusanterre.fr



03 22 73 31 82

L'énergie est notre avenir,
économisons-la !

03 22 73 31 31

L'énergie est notre avenir,
économisons-la !



Sommaire

ÉDITORIAL	3
RENCONTREZ VOS ÉLUS	5
MAIRIE INFOS	7
ENVIRONNEMENT	8
SÉCURITÉ ET TRAVAUX	9
CULTURE	10
AGENDA	11
LA RENTRÉE DU CENTRE SOCIAL	12-13
VIE ÉCONOMIQUE	15
RÉTROSPECTIVE	16-17
VIE MUNICIPALE	19
GRANDS PROJETS	21
TRIBUNES POLITIQUES	22

Péronne
le mag

JOURNAL D'INFORMATIONS MUNICIPALES

Directeur de la publication :

Gautier MAES

Directeur de la rédaction :

Wilfried BELMANT

Rédacteurs en chef :

Mathilde DUBOIS & Sylvain HAGARD

Crédit photo :

Ville de Péronne

Crédit photo de couverture :

Océane Desmet**Mairie de Péronne :**

Service Communication

www.ville-peronne.frcommunication@ville-peronne.fr

Téléphone : 03.22.73.31.11



 @villedeperonne
**Chères Péronnaises,
Chers Péronnais,**

Même si la période estivale s'est terminée sans nous avoir vraiment offert ses plus beaux rayons de soleil et même si l'été 2021 a été tout aussi particulier que celui de l'année dernière en raison du contexte sanitaire, Péronne aura tout de même été animée !

Des moments festifs et conviviaux ont pu être organisés comme lors des festivités du 14 juillet et du 15 août. Devenues un événement incontournable des étés péronnais, les deux séances de cinéma en plein-air organisées dans le cadre de « Péronne fait son cinéma » ont rencontré un réel succès. La Ville de Péronne a également été partenaire du Castle Festival qui s'est tenu le 20 août dernier au parc des expositions. La première édition de ce festival électro a été une vraie réussite. Ces moments de rencontre et de partage ont su apporter un peu de joie et de bonheur dans une situation encore compliquée. Comme il a été bon de pouvoir se retrouver et de pouvoir s'amuser en toute sécurité.

J'espère que ces moments de vacances vous auront apporté suffisamment de repos pour entamer la rentrée sérieusement. À Péronne, elle a été marquée par l'ouverture d'une classe de cycle 3 à l'école élémentaire Mont Saint-Quentin. Avec l'équipe municipale, nous avons également à cœur d'assurer la sécurité de l'ensemble des enfants fréquentant les établissements scolaires de notre ville. C'est pourquoi depuis quelques semaines déjà, de nouvelles zones 30km/heure ont été implantées aux abords des groupes scolaires de notre commune.

La rentrée aura aussi été associative à Péronne puisque le premier salon des associations « Asso's en folie » s'est tenu le 5 septembre dernier. Grâce à cette manifestation, vous avez été nombreux à découvrir la richesse et la diversité de la vie associative péronnaise. Mon équipe et moi-même réitérons notre soutien à l'ensemble des associations de notre ville. Nous serons présents pour vous écouter et vous accompagner tout au long de cette nouvelle année.

Cette rentrée 2021 est également une rentrée culturelle puisqu'après des mois de fermeture, notre salle de spectacle, l'Espace Mac Orlan va pouvoir rouvrir ses portes et vous accueillir de nouveau. La programmation alternera entre des tributes, de la magie et du théâtre. L'Espace Mac Orlan va également accueillir les différents salons organisés par la Ville. Vous trouverez le détail des spectacles et animations dans l'agenda présent dans ce magazine municipal.

Avec les membres de mon équipe, nous restons mobilisés pour améliorer votre quotidien à Péronne. Nous continuons à intervenir sur les questions de sécurité, d'environnement, de travaux, de santé et d'économie.

Bonne rentrée à toutes et à tous. Prenez soin de vous et de vos proches.

**Gautier MAES, Maire de Péronne**

DÉPÔT LÉGAL À PARUTION

**Réalisation et Régie Publicitaire**

04 75 51 88 40 Fax 04 75 53 75 65

info@afcommunication.com

SIÈGE SOCIAL

10 allée Hispano Suiza | ZA de Fortuneau

26200 MONTÉLIMAR

Bureaux secondaires : Bordeaux, Lyon et Strasbourg

L'éditeur ne garantit pas le caractère exhaustif des informations contenues dans ce bulletin et remercie par avance les lecteurs de leur indulgence.

www.afcommunication.com



Boulangerie Pâtisserie
OBRY Aurélie et Fabrice
 17, rue Saint Fursy
 80200 PÉRONNE



03 22 84 12 90

Venez découvrir notre nouvelle gamme «Banette»



Lundi au vendredi de 9h à 18h30
 Samedi de 9h à 17h

MIDAS
PERONNE

15, Rue de Lisbonne - 80200 PERONNE
03 22 84 72 60 - www.midas.fr



Cave à Vins Au Pays d'Oc
 Vins, Apéritifs, Spiritueux - Produits Régionaux
 Cadeaux, Paniers garnis
 Prêt de Tonneaux et de pompes à bière.



5 rue de Madrid - ZAC du Mont St Quentin
 80200 PÉRONNE - Tél. / Fax 03 22 84 09 42
 Ouvert du mardi au samedi de 9h à 12h et de 14h à 19h




AIDE À DOMICILE
DÉPENDANCE : APA et PCH
CONFORT : Aide ménagère

19 rue Saint Fursy
 80200 PERONNE

03 23 81 33 14 - Site : www.domidom.fr - Organisme agréé APA - PCH - Agrément N° SAP 752221341





Du lundi au jeudi
 de 8h30 à 19h30
 du vendredi au samedi
 de 8h30 à 20h
 le dimanche de 9h à 12h30

Du lundi au samedi
 de 08h00 à 19h30

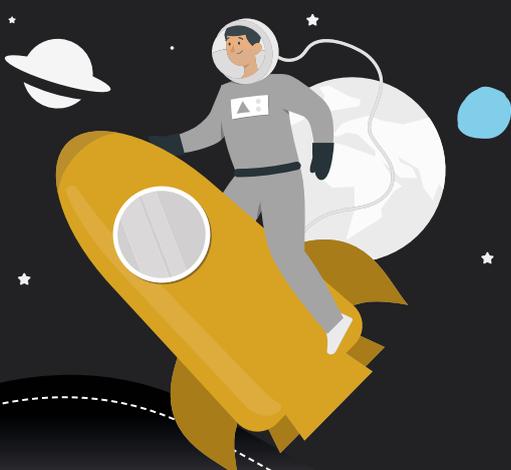
Du lundi au samedi
 de 09h00 à 19h00

28, avenue des Australiens - 80200 Péronne - 03 22 73 36 00

DÉVELOPPEZ VOTRE SITE INTERNET AVEC

WE ROCKET
 Créateur de site internet

Nos astronautes vous accompagnent de la conception à la mise en ligne de votre site internet en assurant un suivi efficace pour atteindre vos objectifs et dépasser la limite terrestre.



04 75 51 88 40
info@werocket.fr - www.werocket.fr
 Incubé chez AF Communication



LES PERMANENCES DE VOS ÉLUS

LES ADJOINTS



LECOCQ Marie Ange
1^{ère} Adjointe
• Revitalisation du Centre-Ville et Habitat
• Permanence le jeudi de 18h00 à 19h00*



CONTU Bruno
4^{ème} Adjoint
• Finances
• Permanence le lundi de 18h00 à 19h00*



MENAGER Marie-Dominique
7^{ème} Adjointe
• Affaires sociales
• Permanence le jeudi de 17h00 à 18h00*

THOMAS Bruno
2^{ème} Adjoint
• Sécurité et environnement
• Sur rendez-vous au 03 22 73 31 00



LEMAIRE Laurence
5^{ème} Adjointe
• Affaires scolaires, petite enfance et santé
• Permanence le jeudi de 16h00 à 17h00*



BELMANT Wilfried
8^{ème} Adjoint
• Communication
• Permanence le samedi de 9h00 à 10h00*



BEAUGRAND Céline
3^{ème} Adjointe
• Travaux, urbanisme et marchés publics
• Sur rendez-vous au 03 22 73 31 00



PONCHON Philippe
6^{ème} Adjoint
• Culture
• Permanence le samedi de 10h00 à 11h00*

Vos élus restent à votre disposition toute l'année. Pour leur écrire, rendez-vous sur www.ville-peronne.fr > Municipalité > Le Conseil Municipal ou déposez votre courrier à l'accueil de la mairie.

*Toutes les permanences de vos élus se font sur rendez-vous au 03.22.73.31.00

LES CONSEILLERS DÉLÉGUÉS



YGOUF Cindy
Conseillère municipale déléguée
• Sports
• Sur rendez-vous 03.22.73.31.00



GUIDON Claudette
Conseillère municipale déléguée
• Patrimoine
• Permanence le mardi de 11h00 à 12h00*



PEREZ Isaac
Conseiller municipal délégué
• Commerces, entreprises et développement économique
• Permanence le lundi de 14h30 à 15h30*

DREVELLE Michel
Conseiller municipal délégué
• Association et démocratie participative
• Permanence le lundi de 15h30 à 18h00*



BARBIER Pierre
Conseiller municipal délégué
• Tourisme et jumelage
• Sur rendez-vous 03.22.73.31.00



VELU Sylvain
Conseiller municipal délégué
• Sécurité routière et travaux d'aménagement
• Permanence le mardi de 10h00 à 11h00*



LES PERMANENCES DES ÉLUS DE VOTRE TERRITOIRE

SÉNATEUR DE LA SOMME

Stéphane DEMILLY
Rue de la Caisse d'Épargne,
80200 PÉRONNE
03.22.84.38.43

DÉPUTÉ DE LA SOMME
5^e circonscription

Grégory LABILLE
gregory.labille@assemblee-nationale.fr
• Permanence sociale : lundi 8 novembre 2021, de 14h00 à 15h00 - Hôtel de ville de Péronne, Salle Altena
• Bureau parlementaire : rue de la Caisse d'Épargne ouvert au public les mardis et jeudis, de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30 et les vendredis de 8h30 à 12h00.

CONSEILLERS DÉPARTEMENTAUX

Valérie KUMM & Christophe BOULOGNE
Tous les samedis, de 10h00 à 12h00
Hôtel de Ville de Péronne
Place Louis Daudré,
80200 PÉRONNE

Norauto

4 rue de Rome - CC Intermarché - 80200 PÉRONNE - Tél. 03 22 86 16 43 - Du Lundi au Samedi de 9h00 à 19h00

Le Saint Claude
★★★
HÔTEL RESTAURANT

BW Best Western

En plein cœur de la ville de Péronne, à deux pas de l'Historial de la Grand Guerre, c'est un lieu adéquat pour démarrer vos visites du circuit du souvenir mais également profiter du cadre exceptionnel des nombreux étangs de la Vallée de la Somme.

contact@hotelsaintclaud.com
42 place du Cdt Louis Daudré à Péronne - ☎ 03 22 79 49 49 www.hotelsaintclaud.com

Kyriad HOTEL

Pour que vos nuits soient plus belles...

Route de Paris - 80200 PÉRONNE - ☎ 03 22 84 22 22 - peronne@kyriad.fr

GARE TGV H^{te} PICARDIE / PÉRONNE

A²taxi 03 22 84 40 00
06 08 75 41 41

AAA



SCHULTZ
COUVERTURE
COUVERTURE
ZINGUERIE- CHARPENTE
AMÉNAGEMENT ET
ISOLATION DES COMBLES

RGE ECO artisan
La nouvelle énergie du bâtiment



Florent SCHULTZ
06 16 90 75 20 - 03 22 86 89 13
schultz.florent@gmail.com

35 Grande Rue - 80360 ETRICOURT MANANCOURT



LE RECENSEMENT MILITAIRE

Chaque jeune Français de 16 ans doit se faire recenser. Une fois son recensement réalisé, il reçoit une attestation de recensement qui pourra lui être demandée lors de la réalisation de certaines démarches administratives. Le jeune qui s'est fait recenser est ensuite convoqué à participer à la journée de défense et citoyenneté (JDC).

QUAND FAUT-IL FAIRE LE RECENSEMENT MILITAIRE ? Si vous êtes né en France, vous devez faire votre recensement militaire à compter de votre 16ème anniversaire et jusqu'à la fin du 3ème mois qui suit. Si vous êtes devenu Français entre 16 et 25 ans, vous devez vous faire recenser dans le mois qui suit l'obtention de la nationalité française.

POURQUOI FAUT-IL FAIRE LE RECENSEMENT MILITAIRE ? Le recensement vous permet d'obtenir une attestation de recensement qui est obligatoire pour s'inscrire avant l'âge de 18 ans à un examen, d'être convoqué à la JDC et d'être inscrit automatiquement sur les listes électorales dès l'âge de 18 ans.

QUELLE DÉMARCHÉ ? Il vous suffit de vous présenter à la mairie de Péronne et de venir muni de votre carte nationale d'identité ou de votre passeport valide ainsi que de votre livret de famille à jour.



État civil

Nous présentons nos condoléances à la famille de :

DECAIX Patrick	26/05/2021
BACHELLE Christophe	14/06/2021
VANDERDONCKT Serge	16/06/2021
DELAIGLE Gabrielle	29/06/2021
RICHARD Serge	12/07/2021
FORMAUX Julie	17/07/2021
PIETERS Marc	02/08/2021
SA DOS REIS Luis	18/08/2021
VIOCHE Christian	20/08/2021

Félicitations aux heureux parents de :

MARQUET Alexane, Marie-Paule, Nathalie	05/06/2021
CUISINIER Ziann	09/06/2021
EREPMOC Talyia, Claude, Paulette	19/06/2021
HIEZ CANDELIER Nya, Léanna	21/06/2021
DELENCLOS Nélya, Lou, Lylou	10/07/2021
PETIT Aylan, José, Akli	07/08/2021

Nous adressons tous nos vœux de bonheur aux heureux mariés :

Ludovic GAILLARD et Camille VASSEUR
Kevin BEGUE et Jennifer GRESPINET
Eddy VROUST et Fanny DEFAUX
Jean-Louis COURTOIS et Lucie LECOCCQ

LA VILLE DE PÉRONNE DEVIENT GUICHET UNIQUE POUR LA DEMANDE DE LOGEMENTS SOCIAUX

Actuellement, notre commune compte près de 1080 logements sociaux répartis chez quatre bailleurs (SIP, Amsom, Clésence et SAIP). Depuis quelques semaines, la Ville de Péronne a reçu l'habilitation pour gérer les demandes de logements sociaux. C'est la première commune de la Somme à recevoir cette habilitation de la Préfecture.

La Ville est donc désormais guichet enregistreur pour les demandes de logements sociaux. Concrètement, cette habilitation permet aux agents municipaux d'enregistrer directement les demandes en mairie, sans intermédiaire, et de disposer d'une base de données partagée sur l'ensemble du territoire de la Somme. Un agent vous accueille pour vous accompagner dans vos démarches du mardi au vendredi, de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h30 et le samedi de 9h00 à 12h00.

Pour plus d'informations concernant l'accès à un logement social, rendez-vous sur www.ville-peronne.fr > Municipalité > Démarches administratives > Guide des démarches > Particuliers > Logement > Accéder à un logement social.



CAMPAGNE DE STÉRILISATION DES CHATS

Du 17 mai au 18 juin 2021 a eu lieu dans notre commune une campagne de stérilisation de chats. Cette dernière s'est faite sur 5 secteurs identifiés comme des lieux de rassemblements d'animaux errants.

Les secteurs engagés étaient les suivants :

- du 17 mai au 21 mai 2021 : Rue du Chemin noir.
- du 24 au 28 mai : Avenue des Australiens.
- du 31 mai au 04 juin : Rue Gustave DEHAUSSY.
- du 07 juin au 11 juin 2021 : Rue des juifs.
- du 14 juin au 18 juin 2021 : Rue Victor HUGO.

Cette campagne de stérilisation a permis la stérilisation de 10 chats errants. Une prochaine campagne de stérilisation des chats errants sera programmée dans les tout prochains mois dans de nouveaux secteurs restant à déterminer.

Par ailleurs, rappelons que la détention d'un chat non identifié, pour les chats nés après le 1^{er} janvier 2012, est puni d'une contravention de 4^{ème} classe (article R215-15 du Code Rural et de la pêche maritime).

De même, il est strictement interdit de jeter ou déposer des graines ou nourrir en tous lieux publics pour y attirer les animaux errants, sauvages ou redevenus tels, notamment les chats (article 120 du Règlement Sanitaire Départemental).



La végétalisation des cimetières

Suite à l'interdiction des produits phytosanitaires, la Ville de Péronne met en place des méthodes naturelles d'entretien afin de préserver la santé des usagers et protéger les ressources en eau.

La loi n°2014-110, dite loi « LABBÉ » du 6 février 2014, encadre l'utilisation des produits phytosanitaires sur l'ensemble du territoire national. Depuis le 1^{er} janvier 2017, la loi sur la transition énergétique pour la croissance verte prévoit l'interdiction des produits phytopharmaceutiques pour l'entretien des espaces verts, des forêts, des voiries ou des promenades accessibles ou ouverts au public sauf exceptions pour certains lieux comme les cimetières et les terrains de sports. La loi LABBÉ évolue et dès le 1^{er} juillet 2022, l'utilisation des produits phytopharmaceutiques sera interdite dans tous les lieux de vie en dehors des terrains de sports de haut niveau.

Afin de se conformer à la réglementation, nous supprimons progressivement l'usage des pesticides dans nos cimetières. La conception et la gestion vont être repensées. Les cimetières existants seront réaménagés et transformés dans l'optique d'une ville

résiliente au changement climatique, à capter le CO2 et les pollutions diverses et à faire des cimetières des espaces verts à part entière.

Pour y parvenir, nos services techniques, et plus particulièrement le service des espaces verts, utilisent la méthode de la végétalisation.

- L'enherbement des allées et du dos de tombes est fait avec des variétés de gazon spécifiques pour sols pauvres nécessitant un maximum de 6 tontes par an (au lieu de 14 pour un gazon traditionnel)
- Des plantes couvre-sols ou des mélanges fleuris sont mis en place en dos de tombes ou en inter-tombes. Elles limitent ainsi l'apparition d'une flore indésirable. Ce type d'aménagement est favorable au retour de la biodiversité.
- Un paillage minéral sur feutre géotextile viendra en complément de ces méthodes dans les zones où l'accès pour l'entretien est plus difficile.

Depuis cet automne, les deux cimetières de Sainte-Radegonde et du vieux Mont Saint-Quentin sont passés en zéro phytos et ont été réaménagés. Le cimetière du centre va subir le même sort avant juillet 2022.

« Pour rappel, le tri sélectif concerne également les cimetières communaux ! Véritable enjeu environnemental, le tri sélectif doit aussi être réalisé dans les poubelles de nos cimetières. Puisque les petits gestes de chacun participent au confort de tous, nous comptons sur votre coopération ».



Bruno THOMAS,
2^{ème} adjoint à
la Sécurité et à
l'Environnement

DE NOUVELLES ZONES 30 À PÉRONNE

De nouvelles zones 30 km/heure ont été implantées aux abords des groupes scolaires de la commune de Péronne.

En effet, la municipalité, soucieuse de la sécurité de ses administrés, a décidé, de concert avec les services de la Police Municipale, de définir de nouvelles zones affectées à la circulation en limitant la vitesse des usagers de la route à 30 km/heure.

La démarche n'est pas neutre, car l'intérêt d'une telle décision réside principalement dans le fait de protéger au mieux les personnes et usagers dits « vulnérables » s'agissant du nombre important d'écoliers, de collégiens et de lycéens inscrits dans nos établissements, sans oublier les parents les accompagnant.

Juridiquement ces zones 30 Km/heure trouvent leur base au travers de l'article R.110-2 du code de la route par le décret du 29 novembre 1990.

Les entrées et sorties de ces zones réglementées sont annoncées par une signalisation spécifique obligeant certains automobilistes à réduire leur vitesse de circulation améliorant sensiblement la qualité de l'environnement urbain.

Gardons surtout à l'esprit que la sécurité est l'affaire de tous et qu'il suffit juste, au-delà des aménagements, d'adopter tout simplement une conduite citoyenne.

« La sécurité de nos concitoyens est une des lignes directrices de nos actions, c'est pourquoi nous avons remis en peinture tous les marquages au sol de la ville : passages piétons, stop, cédez le passage... La priorité a bien entendu été mise autour des écoles de la commune pour assurer une rentrée en toute sécurité ».



Sylvain VELU,
conseiller
délégué à la
sécurité routière
et aux travaux
d'aménagement

Travaux

Les équipes des services techniques sont mobilisées au quotidien afin d'améliorer votre qualité de vie. Cela passe aussi bien par l'entretien des espaces verts de la commune que par des travaux quotidiens tels que l'entretien de la voirie.

Fleurissement des bacs à fleurs par le service Espaces Verts



Réparation du scellement
d'une évacuation d'eau pluviale
Avenue des Australiens.



Après

Durant l'été, les agents des services techniques se sont chargés de la réfection du mur situé au 15 rue Georges Caron. Le mur qui s'était effondré a été totalement reconstruit, fondations comprises, avec les briques d'origine pour conserver sa qualité architecturale et son authenticité.



Avant

CONCOURS D'ÉCRITURE



Le concours de productions d'écrits, en direction des scolaires de la Ville de Péronne, s'est déroulé jusqu'au 10 juin, malgré l'annulation de l'édition 2021 du Salon du Livre. Le thème retenu était « l'imaginaire, le fantastique », et une quarantaine de productions, venant des écoles publiques de Mont Saint-Quentin, du Centre et du Sacré Cœur, et également du Lycée Mendès-France, ont été soumises à l'appréciation du jury.

Toutes les formes d'expression étaient envisagées, de l'illustration pour les plus petits jusqu'à la nouvelle ou le mini-roman pour les plus âgés. Ce projet avait pour but de susciter la création et d'assumer la posture d'auteur chez les jeunes...

Le plaisir d'écrire et l'imagination des concurrents se sont ainsi révélés au travers de productions riches et variées. La remise des prix s'est déroulée le samedi 3 juillet à la Mairie en présence de M. le Maire, des membres du Conseil Municipal et du jury.

Nous adressons de nouveau nos vifs remerciements à tous les participants, et aux membres du jury.

Pierre Mac Orlan et sa palette de peintres

Pierre Dumarchey est né à Péronne, rue Saint Fursy, le 26 février 1882. Quelques années plus tard, il a été confié à son oncle, inspecteur d'académie à Orléans où il grandit jusqu'à son départ pour l'école normale de Rouen.

Il prend le nom de Mac Orlan (fils d'Orléans) et rejoint vite la butte Montmartre pour s'essayer à la peinture, à l'écriture... Dès 1912, il s'installe à Saint Cyr sur Morin et s'adonne à l'écriture d'essais, de chansons, etc...

Le début de sa vie d'artiste sonne la Première Guerre mondiale et sa mobilisation. Il participe à la Bataille du Mont Saint Quentin en 1916, où il a été blessé : sa « bonne blessure face à sa ville natale ». En 1950, il rejoint l'Académie Goncourt et sera académicien jusqu'à sa mort en 1970.

Du 18 septembre au 8 octobre 2021, venez découvrir l'exposition du Musée Municipal de Péronne, réalisée en partenariat avec le musée de Saint Cyr sur Morin et l'Historial de la Grande Guerre de Péronne. Entièrement dédiée à l'œuvre de Pierre Mac Orlan, l'exposition sera accessible le mardi, mercredi et vendredi de 14h00 à 17h00 et le samedi de 9h00 à 12h00*.



*Passage obligatoire par l'accueil de la mairie, merci de présenter un pass sanitaire valide. **Accessible aux personnes à mobilité réduite

La bibliothèque municipale devient GRATUITE !

Dans le cadre du contrat Territoire-Lecture signé en 2020 par le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR), qui inscrit les bibliothèques-médiathèques du territoire dans une mise en réseau, et dans la perspective de la prochaine convention et du règlement qui seront signés dès le mois de septembre, le conseil municipal, lors de sa séance du 28 juin 2021 a décidé à l'unanimité d'instaurer d'ores et déjà la gratuité de la bibliothèque municipale pour tous...

La gratuité représente un symbole fort d'égalité et d'accès à la culture, au savoir, aux loisirs, quels que soient les revenus ou le milieu social des usagers. Il s'agit en effet de permettre à tous un premier accès à la culture, alors que les autres équipements culturels restent payants, et que la bibliothèque municipale représente bien souvent le seul équipement culturel de proximité.

Cela permet en outre de modifier l'image de la bibliothèque, trop souvent considérée comme réservée à une élite. Dans notre prochain numéro, vous pourrez prendre connaissance du fonctionnement et des services offerts par la mise en réseau des 8 bibliothèques-médiathèques du territoire. N'hésitez plus à venir grossir les rangs des nombreux adhérents de la bibliothèque municipale de Péronne.

OUVERTURE DE LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE* :

- Mardi, mercredi et vendredi : 9h30 – 12h00 / 13h30 – 18h00
- Samedi : 9h00 – 12h00

*Passage obligatoire par l'accueil, accès PMR

« La bibliothèque municipale doit ainsi permettre l'égalité d'accès à la lecture et aux sources documentaires pour favoriser l'épanouissement de chaque individu et son éducation tout au long de sa vie et l'exercice de sa citoyenneté ».



Philippe
PONCHON
6^{ème} Adjoint à la
Culture

AGENDA DES MANIFESTATIONS

La tenue de ces manifestations est soumise à l'évolution de la situation sanitaire

OCTOBRE

■ **DU 18 SEPTEMBRE AU 8 OCTOBRE :**

Exposition « Mac Orlan et sa palette de peintres » au musée municipal Alfred Danicourt

■ **DU 23 SEPTEMBRE AU 14 OCTOBRE :**

Expositions « Notre berceau dans les étoiles » et « Les saisons de l'astronomie » à la bibliothèque municipale

■ **DU 25 SEPTEMBRE AU 3 OCTOBRE :**

Foire aux manèges de la Saint-Michel au parc des expositions

■ **2 OCTOBRE :**

Braderie commerciale de la Saint-Michel

■ **4 OCTOBRE :**

Don du sang, de 10h30 à 12h0 et de 13h30 à 17h30, à l'Espace Patrick Dupont (prendre rendez-vous au préalable sur le site de l'EFS)

■ **9 OCTOBRE :**

Concert des Beggars Banquet à l'Espace Mac Orlan, 03 22 73 31 16

■ **9 OCTOBRE :**

48^{ème} Salon d'Automne de la Société des Peintres et Amateurs d'Arts de Péronne et sa Région

■ **9 OCTOBRE :**

Atelier Parents Enfants « 4 mains » au Centre Social



■ **14 OCTOBRE :**

Forum Séniors à l'Espace Mac Orlan

■ **DU 15 OCTOBRE AU 24 NOVEMBRE :**

Exposition « La guerre des Lulus » à la bibliothèque municipale

■ **16 OCTOBRE :**

Festival Festi'Jeux à l'Espace Mac Orlan

■ **16 OCTOBRE :**

Atelier Mission XY au Centre Social

■ **23 OCTOBRE :**

Soirée « Années 80 » par Péronne en Fête à l'Espace Mac Orlan, 19h00

■ **27 OCTOBRE :**

Atelier Parents Enfants « 4 mains » au centre social

■ **27 OCTOBRE :**

Soirée « Frissons à la mairie » pour Halloween

■ **DU 29 OCTOBRE AU 6 NOVEMBRE :**

Festival « Des parents, des bébés » porté par la Bibliothèque Départementale de la Somme : Des expositions, des ateliers, des lectures et un spectacle (financé par le PETR) seront proposés par la bibliothèque municipale

■ **29 OCTOBRE :**

Spectacle « Le don du bidon » en salle Altena, 15h00

■ **31 OCTOBRE :**

Spectacle de Magic Phil « L'académie des sorciers » à l'Espace Mac Orlan, 03 22 73 31 16



NOVEMBRE

■ **DU 2 NOVEMBRE AU 30 NOVEMBRE :**

Exposition « Cicatrices de guerre » au musée municipal Alfred Danicourt

■ **5 NOVEMBRE :**

Concert « Un Jour Parfait Tribute Calogero » à l'Espace Mac Orlan, 03 22 73 31 16

■ **9 NOVEMBRE :**

Concert The World of Queen à l'Espace Mac Orlan, 03 22 73 31 16

■ **11 NOVEMBRE :**

Commémoration de l'Armistice

■ **11 NOVEMBRE :**

Thé dansant organisé par Péronne en Fête à l'Espace Mac Orlan, 14h00, réservation au 07 86 31 61 25

■ **20 NOVEMBRE :**

Atelier Parents Enfants « 4 mains » au Centre Social

■ **20 NOVEMBRE :**

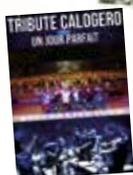
Atelier CycloShow au centre Social

■ **21 NOVEMBRE :**

Cross du CAM organisé par le Péronne Athlétisme Club

■ **DU 26 NOVEMBRE AU 16 DÉCEMBRE :**

Exposition « Le loup & les montres » à la bibliothèque municipale



DÉCEMBRE

■ **DU 1^{ER} DÉCEMBRE AU 22 DÉCEMBRE :**

Le calendrier de l'Avent de la bibliothèque municipale

■ **1^{ER} DÉCEMBRE :**

Animation « La Valise s'anime » à la bibliothèque municipale

■ **2 DÉCEMBRE :**

Forum Santé à l'Espace Mac Orlan dans le cadre de la semaine santé

■ **4 DÉCEMBRE :**

Atelier Parents Enfants « 4 mains » au Centre Social

■ **6 DÉCEMBRE :**

Don du sang, de 10h30 à 12h0 et de 13h30 à 17h30, à l'Espace Patrick Dupont (prendre rendez-vous au préalable sur le site de l'EFS)

■ **19 DÉCEMBRE :**

The Big Band jazz à Noël Espace Mac Orlan – 06 85 10 43 91



VOYAGE À TRAVERS LE TEMPS AVEC LES ACCUEILS DE LOISIRS

Cet été, les accueils de loisirs de la ville de Péronne ont fonctionné du 7 juillet au 27 août. Durant ces 8 semaines, 169 enfants ont fréquenté les maisons de quartier de La Chapelette et de Mont Saint-Quentin. Le nombre de semaines réservées par les familles a augmenté de plus de 25 % par rapport à l'été 2020. Plusieurs semaines ont, par ailleurs, été complètes.



Le fil rouge de cet été : Voyager à travers le temps. Autour de cette thématique, nos animateurs ont construit, chaque semaine, un projet d'activités qui a bien occupé nos jeunes aventuriers. C'est ainsi que, tour à tour, la préhistoire (avec les Cro-mignons !), le temps des pyramides, l'époque médiévale mais aussi l'épopée spatiale et robotique ont été abordés.

Quelques exemples de sorties et de projets effectués, grâce à notre machine à remonter le temps digne d'H.G. Wells : Planète Sciences est intervenu pour des projets Robotique et Construction de fusées, avec décollage au trou Baudelot ; les amis du Château d'Eaucourt nous ont transporté au Moyen-Âge avec taille de « pierre », écriture à la plume avec les pleins et les déliés, confection de couronnes pour princesses et chevaliers, réalisation de vitraux, enluminures, jeux traditionnels et tir à l'arc ; la visite de Lewarde et son musée de la mine nous a replongé dans la vie du bassin minier avec les dures conditions de travail des mineurs et, notamment, des enfants galibots (l'ascension des terrils jumeaux de Loos en Gohelle a complété cette journée) ; la ferme d'Antan, à Creuse, a permis, pour les plus jeunes de découvrir la fabrication du pain, de pratiquer le poney, de parcourir l'espace des vieilles machines agricoles ; les enfants se sont aussi exprimés au travers des arts du cirque grâce à notre fidèle partenaire Cirqu'onflexe.

Des sorties ludiques ont aussi été organisées : un camping au Port de plaisance où les chamallows grillés ont été plébiscités, visite du zoo d'Amiens pour les plus jeunes, sortie patinoire pour nos ados, parcours accrobranche avec notre partenaire au fil du Cam et mini-golf.

Grâce à l'aide de l'Office municipal des sports, une journée à la mer s'est déroulée à Fort Mahon et a ravi petits et grands. Enfin, bien entendu, le jeu a été central dans nos activités avec des animations hebdomadaires par la ludothèque et la réalisation, fort prisée, de plusieurs escape games.

JOURNÉE CONTINUE POUR LES ACCUEILS DE LOISIRS DU MERCREDI !

C'est désormais officiel, en cette rentrée de septembre, les accueils de loisirs du mercredi vont se dérouler en journée continue.

C'est ainsi qu'un accueil des enfants sera mis en place, pour ceux dont les parents travaillent, de 8h à 9h du matin ainsi que le soir, de 17h à 18h, le reste de la journée (9h-12h et 13h30-17h) étant réservé aux activités collectives. Enfin, un temps de restauration, avec notre partenaire API, sera aussi proposé sur le temps du midi, répondant ainsi à la demande de nombreuses familles.

Ainsi organisée, la journée d'accueil du mercredi sera en cohérence avec le fonctionnement des autres périodes de petites et grandes vacances scolaires et facilitera la mise en place de projets pédagogiques au service de la réussite éducative des enfants accueillis.

Pour tous renseignements et inscriptions : 03 22 84 75 10

Inscriptions aux accueils de loisirs

Retrouvez les prochaines dates d'inscriptions aux accueils de loisirs de la ville de Péronne.

• POUR LES MERCREDIS

Du 8 septembre au 15 décembre
Désormais, les accueils de loisirs du mercredi fonctionnent à la journée entière, de 8h00 à 18h00, avec un service de restauration sur le temps du midi. Les inscriptions ont démarré depuis le 15 juillet et se poursuivent.

• POUR LES VACANCES DE LA TOUSSAINT

Du 25 octobre au vendredi 5 novembre
Inscriptions à partir du lundi 20 septembre 2021.

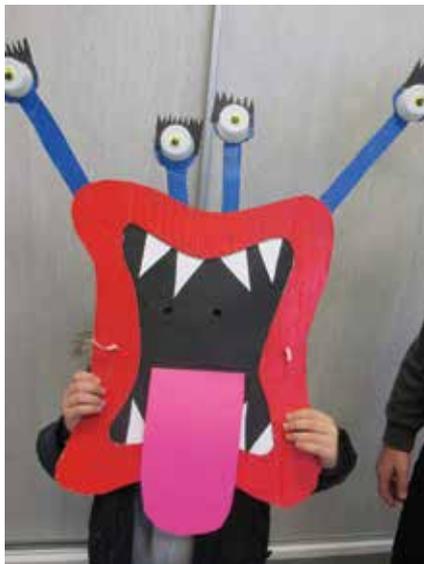
Pensez à prendre rendez-vous
au 03.22.84.75.10.

LES ACTIONS PARENTALITÉ DU CENTRE SOCIAL

Dans le cadre du R.E.A.A.P. (Réseau d'Ecoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents), le secteur famille du Centre social propose différents ateliers :

• **4 mains** : il s'agit d'un atelier ludique parent/enfant durant lequel vous serez proposées des activités manuelles, créatives ou sportives qui se déroulent une fois par mois, le plus souvent le samedi. Il s'agit de prendre du temps avec son ou ses enfants pour partager une activité commune, d'apprendre à faire avec son enfant et pas à la place de lui, d'encourager la prise d'initiative de chacun.

• **Cyclo Show et Mission XY** : Ces deux ateliers s'inscrivent dans un axe Parentalité et éducation affective et sexuelle. Beaucoup de choses changent à la puberté dans le corps des adolescents. L'objectif est bien de susciter un réel dialogue parent-enfant sur ce sujet mais aussi d'inviter les parents et les adolescents à se questionner sur leurs représentations. Quelques fois, les parents ne savent pas ou n'osent pas parler de sexualité avec leurs ados. Par ailleurs, ces derniers préfèrent souvent aller chercher sur le Net des réponses à leurs questions plutôt que d'en parler en famille. Très souvent, les réponses trouvées ne correspondent pas aux attentes ou ne sont pas adaptées.



Les deux ateliers Cyclo Show et Mission XY, encadrés par des animateurs spécialement formés, vous permettent d'aborder, sans tabou, toutes les questions qui vous interpellent. Mission XY concerne les binômes Pères-Garçons et CycloShow les binômes Mères-Filles.

Pour tous renseignements et inscriptions : 03 22 84 75 10.

Accompagnement à la scolarité

La ville de Péronne propose, en période scolaire, un accompagnement à la scolarité afin d'offrir aux enfants et aux jeunes, aux côtés des établissements scolaires et des parents, l'appui et les ressources dont ils ont besoin pour réussir et s'épanouir. Ce service gratuit permet d'aider les enfants dans leur parcours scolaire et de développer leur confiance en s'appuyant sur les principes de la Charte nationale de l'accompagnement à la scolarité.

Il ne s'agit donc pas d'une simple aide aux devoirs mais d'un accompagnement global nécessaire à la réussite scolaire. L'encadrement est assuré par des équipes composées d'animateurs salariés de la ville et de bénévoles qui interviennent en collaboration avec les établissements scolaires des secteurs concernés. Si vous souhaitez inscrire vos enfants dans ce dispositif gratuit ou bien donner un peu de votre temps aux enfants, les équipes des structures de quartiers se feront un plaisir de vous accueillir et vous informer.

Du CP à la troisième, du lundi au vendredi, de 16h30 à 18h15

Pour tous renseignements et inscriptions : 03 22 84 75 10

BOURSES COMMUNALES

En cette période de rentrée scolaire, la ville de Péronne aide les familles par l'attribution de bourses communales.

Cette aide financière, plus ou moins importante suivant le nombre d'enfants concernés et les revenus des familles, est attribuée aux enfants domiciliés à Péronne depuis au moins un an et scolarisés dans l'enseignement secondaire (collège et lycée).

Vous pouvez, dès la rentrée scolaire, retirer un dossier dans les maisons de quartier de La Chapelette ou de Mont Saint-Quentin.

Il conviendra de fournir les éléments suivants, pour chaque enfant concerné par la demande :

- Le certificat de scolarité des établissements fréquentés en 2021-2022 ;

- Un relevé des absences de l'année scolaire 2020-2021 ;
- La copie de l'avis ou des avis d'imposition 2021 sur les revenus 2020, pour l'ensemble du foyer ;
- Un justificatif de domicile de plus d'une année (ex : factures gaz ou électricité, taxe d'habitation ...) ;
- La copie du livret de famille (parents et enfants) ;
- Un Relevé d'Identité Bancaire au nom du demandeur (pas de chèque barré).

Le dossier complet est à retourner auprès de la Maison de quartier de Mont Saint-Quentin avant le 15 octobre 2021. Pour tous renseignements : 03 22 84 75 10

La rentrée des écoles



Vous l'aurez peut-être remarqué lors de la rentrée des classes du 2 septembre dernier, mais nos écoles publiques ont profité des vacances d'été pour faire peau neuve. Une nouvelle signalétique a été installée afin de bien identifier les entrées de nos trois écoles primaires.

Ainsi, 6 panneaux ont été installés de la manière suivante :

- 2 panneaux à l'école Mont Saint-Quentin
- 2 panneaux à l'école de la Chapelette
- 2 panneaux à l'école du Centre

Intermarché

H Y P E R



Ouvert du lundi au samedi de 8h30 à 20h30
et le dimanche de 9h à 12h30

Avenue de l'Europe - B.P. 70147 - 80200 PÉRONNE

03 22 73 30 00



Netto

03.22.84.62.44

Du lundi au samedi de 8h30 à 19h

4 rue de Madrid - 80200 PÉRONNE

LA REVITALISATION DU CENTRE-VILLE

Au niveau national, en matière d'aménagement du territoire et de politique de la ville, il est depuis quelques années principalement question de revitalisation, en particulier dans les centres-bourgs à taille humaine, comme le nôtre.

C'est dire à quel point la tâche est ardue car il n'est plus permis de se reposer sur des habitudes mais il faut au contraire se montrer innovant, imaginatif et volontariste. La ville de Péronne cumule deux difficultés supplémentaires : le mandat 2008-2014 a été celui des emprunts inconsidérés, que nous devons honorer pour de nombreuses années encore. Le mandat 2014-2020 a été celui de l'inaction, justifiée par l'indispensable austérité financière.

La problématique de notre équipe municipale est la nécessité impérieuse d'agir mais sans disposer des moyens financiers permettant de mettre en forme les multiples projets qui nous animent. Pour autant, il ne vous aura pas échappé que la tendance du cercle vicieux s'est inversée et qu'une nouvelle dynamique a été créée. Nous avons mis en œuvre notre souhait de recréer du lien avec tous nos partenaires, à tous les échelons et tous semblent souligner avantageusement le changement. Nous accueillons toutes les personnes à l'origine d'initiatives privées, nous sommes conseillers, facilitateurs ou

décisionnaires selon nos prérogatives que nous n'outrepassons pas. Nous sommes fiers de l'ouverture des nouveaux commerces car chaque rideau qui se lève est une victoire ! Puisse chaque péronnais devenir un client qui participera à prorroger ce regain d'énergie.

Si le maire n'a pas tout pouvoir, comme certains semblent le penser à la lecture de reproches inappropriés, il a néanmoins des obligations qu'il assume. Certains d'entre vous en ont fait les frais et sachez que ça n'est jamais de gaieté de cœur qu'il faut rappeler aux propriétaires la réglementation qui s'impose, tant pour mettre un bien en location que pour l'entretien d'un terrain ou en matière d'incivilité. Là encore, chaque situation qui s'est améliorée est une victoire. Nous avons pris en compte les situations problématiques, réagissons par priorité tant les sollicitations sont nombreuses et chacun recevra une réponse à ses doléances.

La revitalisation est plurielle, elle est une chaîne dont nous sommes chacun un maillon. Nous sommes très heureux

de vous accueillir aux manifestations que nous organisons dans un esprit de convivialité et nous avons une volonté débordante d'énergie afin que vous soyez aussi fiers que nous d'être péronnais, d'appartenir à un noyau familial et solidaire.

Après la réussite avérée de l'enregistrement en mairie des demandes de logement social, pour laquelle nous avons été la première commune du département à l'initier, nous sommes heureux d'accueillir notre chef de projet PVD « Petites villes de demain », dispositif national pour laquelle la ville de Péronne a été lauréate en décembre 2020. Sa mission première est la revitalisation et puisqu'elle est l'affaire de tous, certains d'entre vous seront contactés par la mairie à ce titre.

Les améliorations sont notables. Transformons ensemble le cercle vicieux en un cercle vertueux ! Nous n'avons que ce but à l'esprit depuis que vous nous avez confié la gestion de la ville. Merci une fois encore et venez nous rejoindre pour participer au renouveau.

Le grand jeu de l'été

Du 21 juin au 20 août, la Ville de Péronne a organisé son grand jeu de l'été. Le principe était simple : il suffisait de remplir un bulletin de participation chez les commerçants péronnais partenaires et de le déposer dans l'urne située à l'accueil de l'hôtel de ville.

Au total, 100 bulletins de participation ont été tirés au sort et les grands gagnants ont pu remporter des cartes cadeaux d'une valeur de 30€, de places d'accrobranche, de mini-golf et de cinéma ainsi que des gourdes et sacs à dos à l'effigie de la ville.

L'objectif de cette opération était surtout d'inciter les Péronnais à retourner vers le commerce de proximité. Le grand jeu de l'été a également permis à la municipalité de réaffirmer son soutien aux commerçants de notre ville.

Ma boutique à l'essai à Péronne



Vous souhaitez redynamiser le commerce de votre ville ? Lancer une action innovante et fédératrice ? Vous souhaitez tester votre idée de commerce ? Le concept Ma Boutique à l'Essai vous offre cette possibilité alors n'hésitez plus ! C'est en 2013 que le concept de boutique à l'essai voit le jour en France.

L'idée ? Permettre à un futur commerçant de tester son idée de commerce dans un local vacant pendant une période de 6 mois, renouvelable une fois. Si le test est concluant, le porteur de projet peut conserver son local

et l'opération de boutique à l'essai se déplace alors sur un autre local vacant. Pendant toute la période de test le commerçant à l'essai bénéficie d'un suivi technique.

À Péronne, le concept de « Ma Boutique à l'essai » a été inauguré le 5 juillet au 9 rue Saint Sauveur en présence de Monsieur le Maire, Monsieur Perez et les différents partenaires : DVB Impressions, la CIC, l'ACEP, Initiative Somme, le CIC de Péronne, le Crédit Agricole de Péronne, Cerfrance, Dynabuy, MVM Conseil.

RETROSPECTIVE

Cérémonie du 14 juillet



Accordéon ▶
sur le marché
du centre-ville



Contes en
balade

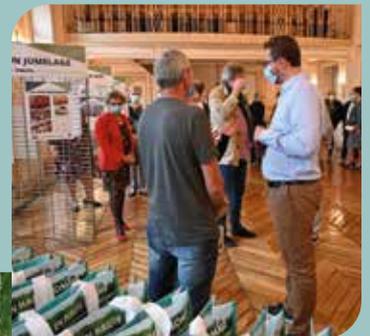


Remise des entrées de cinéma et
d'accrobranche aux enfants de
l'hôpital de jour du CH de Péronne



Passage par Péronne
des marcheurs de la Via
Francigena

Accueil ▶
des nouveaux
Péronnais



Jury du
concours
d'écriture

Représentations
scolaires de
l'Homme qui
plantait des arbres
par la Compagnie
Théâtre des
Turbulences



Carricatures sur le marché
du centre-ville



Cérémonie ▶
du 18 juin



Projet notre
commune -
Sacré Cœur

Remise des bénéfices de la vente des livres de la bibliothèque à l'école de pêche de Péronne



Soirée Années 80 - 14 août



Sculpture sur ballon sur le marché du centre-ville



Jeux picards - 15 août



Cérémonie de prise de fonction de Valérie SAINTOYANT, Sous-Préfète de Péronne

Car podium Chérie FM 15 août



Péronne fait son cinéma Grease 14 août



Inauguration de l'exposition organisée par la classe de 1ère RC du lycée Pierre Mendès France



Ouverture du parc d'accrobranche Au fil du Cam



Feu d'artifice 15 août



Commémoration du 8 juin

MAIF Numérique Tour



Interview de Monsieur le Maire au MAIF Numérique Tour



Nuit des musés





11 Rue Saint-Sauveur
80200 PÉRONNE

Tél : 03 22 84 20 00

peronne@arthurimmo.com
www.peronne-arthurimmo.com

AGENT IMMOBILIER et EXPERT IMMOBILIER AGREE

**AMBULANCES
CARLIER**
03 22 84 40 80
16, rue Jean Toeuf - 80200 PERONNE

Nous c'est Afflelou !

ALAIN AFFLELOU

Retrouvez-nous sur



www.afflelou.com

EURL Benbat Optique

Ccial Intermarché - avenue de l'Europe - 80200 Peronne

Tél. 03 22 85 48 92 • bape@afflelou.net

Juliette Hanquez
Sophrologue
Soins énergétiques LAHOCHI
8 bis rue des Forges - 80360 Maricourt - ☎ 06 26 81 09 21

COUVERTURE - ZINGUERIE



Bardage
Cheminée
Fenêtre de toit

03 22 85 21 05

christophe.douville@wanadoo.fr

Ferme de la Plaine - 80320 MISERY



Péronne
le mag

LA VILLE DE PÉRONNE A UNE NOUVELLE DIRECTRICE GÉNÉRALE DES SERVICES

Madame Corinne ROBAIL a été nommée Directrice Générale des Services (DGS) le 27 mai dernier. Arrivée dans notre collectivité le 1er mars 2017 en qualité de chef de pôle administratif, Madame ROBAIL avait en charge la gestion des services de ce pôle. Désormais DGS, elle est à la tête de l'ensemble du personnel de la mairie, soit près de 200 salariés.

Grâce à ces nouvelles fonctions de Directrice Générale des Services, elle souhaite appliquer les directives politiques de l'équipe municipale en place tout en conseillant et en accompagnant les élus. A ce poste, elle coordonnera l'action de l'ensemble des pôles regroupant les services municipaux, tout en veillant à fédérer et créer une cohésion au sein des équipes.



« C'est un beau challenge à relever car il y a de belles choses à réaliser à Péronne »

Corinne Robail

LA VILLE DE PÉRONNE LANCE SA BILLETTERIE EN LIGNE



Avec la réouverture de la salle de spectacle de l'Espace Mac Orlan, et la reprise de la vie culturelle, l'équipe municipale a décidé de lancer sa billetterie en ligne.

Jusqu'alors, vous aviez la possibilité de venir acheter vos billets de spectacle directement à la mairie, durant ses horaires d'ouverture.

Désormais, avec le système de la billetterie en ligne, vous pouvez acheter vos billets à tout moment et de n'importe où ! Avec la mise en vente de billets en ligne, la Ville de Péronne espère également pouvoir toucher un plus grand nombre de spectateurs dans les villes et villages environnants. De plus, l'utilisation de ce nouveau système ne coûte rien à la collectivité puisque le service fait partie intégrante du site internet.

Ayant à cœur d'offrir à chacun la possibilité de se procurer des places pour les actions culturelles de la ville, il sera toujours possible de venir acheter vos places directement en mairie, auprès du Service Spectacles et Animations.

Concert, spectacle, théâtre... Suivez le programme culturel de la Ville de Péronne et accédez dès maintenant à la billetterie en ligne sur spectacles-peronne.fr

Bilan d'étape

Le 4 juillet dernier aura marqué la première année du mandat de notre équipe municipale.

Lors des dernières élections, vous nous avez témoigné votre confiance en nous choisissant pour vous représenter. Les discours tenus durant la campagne des élections municipales n'étaient pas de simples paroles et depuis notre prise de fonction, nous avons œuvré au quotidien pour appliquer notre programme et améliorer la qualité de vie à Péronne.

Après un an de fonction, il est temps de faire un premier bilan des actions réalisées. Nous vous invitons donc à notre premier bilan d'étape qui se tiendra **le vendredi 24 septembre, à 19h00, à l'Espace Mac Orlan de Péronne.**

En raison de la situation sanitaire, le pass sanitaire sera obligatoire. Merci de bien respecter le port du masque et les gestes barrières.

« Notre équipe municipale a à cœur de communiquer davantage avec la population. Pour cela nous démultiplions les supports de communication, comme en témoigne la mise en place de ce magazine. L'objectif du bilan d'étape, des rencontres citoyennes ou encore de la mise en place des référents de quartier est avant tout de réinstaurer le dialogue de proximité avec les habitants de notre commune ».



Wilfried BELMANT
8^{ème} Adjoint à la Communication



LE PÔLE CULTUREL : UN PROJET PHARE POUR LE TERRITOIRE

Depuis de nombreuses années, la ville de Péronne souhaite se doter d'un équipement culturel à la hauteur de son territoire riche de culture et d'histoire.

L'actuel conseil municipal a réaffirmé cette volonté et y travaille depuis un an déjà. Initialement, il a été envisagé un partenariat avec gazélec mais depuis la fin de l'année 2020, la Communauté de Communes de la Haute Somme a renforcé sa volonté de développer la compétence culturelle. De ce fait, il a été décidé de réfléchir à un projet à rayonnement territorial et non plus seulement communal.

Il faut savoir qu'au niveau du PETR (Pôle d'Equilibre Territorial et Rural), c'est-à-dire de l'entité qui réunit les trois communautés de communes de notre territoire, l'espace consacré aux médiathèques est de seulement 450 m² pour notre communauté de communes contre 890 m² pour Terre de Picardie et 1793 m² pour l'Est de la Somme. Nous avons donc un retard à rattraper.

Le projet a vocation à réunir sous un même toit une médiathèque, un cinéma et le Musée Danicourt dont les collections seraient renforcées par l'acquisition d'une partie des fouilles archéologiques liées au Canal Seine Nord Europe.

A travers ces trois entités, le pôle culturel deviendra un haut lieu de la culture sous toutes ses formes pour notre territoire. Il s'agit d'un projet ambitieux puisqu'il est estimé à 10 millions d'euros. Il est donc impératif de trouver des financements, ce qui sera rendu possible par un partenariat privilégié avec la DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles).

Une première étude de faisabilité commandée par la ville de Péronne révèle trois scénarios possibles et la Communauté de Communes souhaite affiner ce premier travail par une étude plus poussée. Il faudra encore attendre quelques années avant de voir le pôle culturel sortir de terre mais la municipalité et la Communauté de Communes de la Haute Somme travaillent activement et de concert à la réalisation de cet équipement essentiel pour notre territoire.

Le moulin Damay

Depuis cinquante ans, divers projets de requalification du site du Moulin Damay ont vu le jour pour finalement tous échouer.

Dès notre prise de fonction, à l'été 2020, et comme nous avons pu l'annoncer durant la campagne électorale, nous avons fait acte de préemption en vue d'acquérir la friche du Moulin Damay. Le transfert de propriété définitif a été réalisé en décembre 2020 pour un montant de 80000€ (+7638.34€ de frais aux clauses et conditions du cahier des ventes).

Avant d'entreprendre des travaux de déconstruction/démolition, la loi impose la réalisation de diagnostics de trois types : le repérage de l'amiante, le repérage de la présence de plomb complété d'un diagnostic relatif à la gestion des déchets issus des travaux. Après mise en concurrence, nous avons missionné la société Véritas afin de nous établir ces diagnostics pour un montant global de 6.530€ TTC. Suite aux prélèvements et analyses entrepris par Véritas, il s'est avéré que le bâtiment comportait peu d'amiante mais beaucoup de plomb. Les déchets produits lors de la déconstruction devront être gérés dans le respect de l'environnement et l'entreprise (ou les entreprises) attributaire(s) du marché de travaux devra(ont) suivre un cahier des charges spécifiques en matière de tri et de gestion des déchets.

La complexité technique de l'opération, nous a conduit à faire le choix d'être accompagné d'un bureau d'études

spécialisé dans les projets de déconstruction / démolition. En effet, la situation du Moulin Damay, entouré de la Somme, du Merdançon et la Route Départementale 1017, accroît largement la complexité de l'opération. Cette dernière devra prendre en compte la réglementation relative à la Loi sur l'Eau. La déconstruction devra également prendre en compte un accès complexe aux bâtiments, nécessitant des aménagements dédiés aux travaux (pontons flottants, ...). Mais d'autres contraintes sont à prendre en considération, à savoir des contraintes naturelles de nidification (mars/juin) et de potentielles crues durant l'automne et l'hiver. Cela ne laisse une période d'intervention possible que très limitée allant de la mi-juin à la mi-octobre. De plus, la volonté de déconstruction a également été motivée par le fait qu'aucun projet sérieux n'est viable sur le site. La réhabilitation en vue d'un hôtel ferait grimper le prix au m² à plus de 5000€, ce qui ne serait suivi par aucun promoteur immobilier.

Afin de gérer ce chantier de la meilleure des façons pour tous, la commune s'est dotée de professionnels ayant l'expertise nécessaire à la gestion de ce type de projet depuis les études jusqu'à la fin des travaux. Nous avons donc missionné Ginger Deleo pour prendre en charge

la mission de maîtrise d'œuvre pour ce projet, moyennant une enveloppe de 25.560€ TTC. La phase d'avant-projet s'est achevée il y a peu et nous sommes à l'issue de celle-ci en mesure d'estimer les travaux à hauteur de 260.220€ TTC. Il s'agit bien évidemment que d'une première estimation qui sera affinée durant la poursuite des études mais qui semble tout à fait cohérente. La ville a obtenu un soutien de l'État pour une somme de 145922€ en DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) et 55780 en DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local).

Considérant les contraintes citées précédemment, les travaux devraient être réalisés entre le 15 juin 2022 et la mi-octobre de cette même année. Bien évidemment ce planning reste soumis aux exigences de la situation sanitaire dont nous ne pouvons, à ce jour, prévoir l'évolution.

Dans un second temps, à l'issue de cette opération, nous réaliserons un aménagement du site permettant d'ouvrir la vue sur les étangs tout en offrant un point « étapes » à proximité de la piste cyclable et du Parc du Cam en entrée de ville. Enfin, une opération dédiée à la modernisation des vannages sera étudiée afin de moderniser cet outil indispensable à la gestion des niveaux d'eau dans la région.

MAJORITÉ

Chers Péronnais, chers amis

Depuis un an, notre majorité municipale vous accompagne et nous souhaitons profiter de cet anniversaire pour vous renouveler notre détermination à transformer Péronne. Notre ville retrouve une belle dynamique comme vous avez pu le voir cet été avec les festivités du 14 juillet, du 15 et du 20 août mais aussi à travers les pass piscine et accro-branche offerts aux enfants de Péronne ou encore avec le Jeu de l'Été organisé en partenariat avec les commerçants du centre-ville. Toutes ces animations ont pu voir le jour malgré le contexte sanitaire difficile.

La transformation de notre ville s'incarnera encore plus dès l'année prochaine par la déconstruction du moulin Damay pour un coût estimé à un peu plus de 250 000 euros. Cette transformation passera également par des travaux au sein de l'école du Centre et de l'église pour environ 220 000 euros.

Mais Péronne évolue aussi au quotidien à travers la redynamisation du centre-ville, le projet de la maison des brocanteurs, la boutique à l'essai ou encore le rachat des galeries péronnaises, projets qui permettront l'embauche de dizaines de personnes. Le progrès de Péronne passera enfin par des projets de long terme comme le port intérieur situé à la chapelette qui offrira également des opportunités d'embauche ou encore le pôle culturel porté en collaboration avec la communauté de communes de la Haute Somme.

Péronne bouge, Péronne change, Péronne avance !
Merci de votre confiance

La majorité municipale.

LES GROUPES D'OPPOSITION

Chère Péronnaise, cher Péronnais,

Nous apprenons par voie de presse (courrier Picard du 12/08/2021), que le projet de pôle culturel qui devait s'installer dans l'ex-carrefour, situé avenue Danicourt, annoncé lui aussi dans la presse au lieu d'en informer les élus de l'opposition en premier, était abandonné par la Ville. Pourtant, le bâtiment avait été acheté pour la « modique somme » de 700 000€ par Gazelec, dont le Président est le Maire de Péronne. Le groupe d'opposition « Ensemble, redonnons un avenir à Péronne » avait pourtant mis en garde la majorité sur ce projet hasardeux de construire un équipement culturel dans un ancien supermarché et surtout de le faire acheter par une régie électrique et gazière qui n'a pas pour objet de social de faire de l'immobilier. La justification de cet abandon est que la Commune a échangé avec la Direction Régionale des Affaires Culturelles qui lui a indiqué que le projet présenté ne serait pas faisable faute de place. Monsieur le Maire achète donc un bâtiment

sans savoir si le projet qui doit s'y installer est viable et le local adapté à son futur usage La communauté de communes et le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural engagent une réflexion plus large sur l'avenir de ce bâtiment... Ne met pas la charrue avant les bœufs en achetant sur un coup de tête un bâtiment dont on ne sait plus quoi faire aujourd'hui? C'est comme pour le moulin Damay acquis par la Ville pour 80 000 € mais dont on ne sait combien vont coûter les frais de démolition et de réfection des vannages.... Il est question de plusieurs centaines de milliers d'euros mais aucun chiffre précis fourni aux élus. N'y a-t'il pas mieux à faire quand on sait que l'Ecole du centre doit déménager des classes car une partie de l'édifice nécessite des travaux urgents de consolidation de charpente pour plus de 150 000€ ...Nous vous laissons juger l'action d'une majorité dont le slogan était « écouter pour agir ». Elle n'écoute pas mais n'agit pas plus !

Chère Péronnaise, cher Péronnais,

En ce début de septembre, Dany Tricot, Philippe Varlet et moi-même vous souhaitons une excellente rentrée. Après plus d'un an de gouvernance de la nouvelle municipalité, il ne s'est pas passé grand chose. Cause covid me dira M. le maire. Parlons-en! Nos aînés ont été privés 2 années consécutives de leur traditionnel repas, les élèves de CM2 ont été privés de classe de neige, pourquoi n'ont-ils eu aucune compensation? Nous ne comprenons pas. Quant aux promesses de campagne «Péronne s'ennuie, il faut du nouveau» pour l'instant, ce ne sont que reprises de ce qui a

bien fonctionné (années 80, car podium, bandas..). En attendant Péronne est sale, les habitants s'en plaignent. Qu'en est-il des déclarations fracassantes de M. le maire sur le devenir de l'ancien Carrefour, (musée, bowling, médiathèque, halle, restaurant) acheté par Gazelec pour la ville? Beaucoup de paroles, avant que les nouveaux élus ne découvrent qu'une régie ne peut acheter un bâtiment pour la ville ni porter un tel projet! Nous terminons cette courte rubrique par des souhaits de santé pour chacun de vous.

Pour le groupe, Th. Dheegers

ENERGIES RENOUVELABLES

CHAUFFAGE • GAZ

FUEL • BOIS



**POMPE À CHALEUR • CHAUDIÈRE À CONDENSATION
BALLON THERMODYNAMIQUE
POÊLE À GRANULÉS ET BOIS
CHAUDIÈRE BOIS ET GRANULÉS**

Paiement en 3 fois sans frais


KP habitat
Conseils • Etudes • Installations

2 avenue de la Gare • 80200 DOINGT-FLAMICOURT

03 22 84 26 59

GAZELEC



gazelec.fr

ÉNERGIES DU SANTERRE



by gazelec
energiesdusanterre.fr

G A Z • É L E C T R I C I T É • E A U

Voire énergie,
tout simplement !

DÉCOUVREZ NOS FORMULES "ÉLECTRICITÉ" :

ProElec Sénérité - ProElec Optima
DomElec Confort - DomElec Optima

ET NOS FORMULES DUO "GAZ/ÉLECTRICITÉ" :

Pour encore plus d'économie
DuoPro et DuoParticuliers

Retrouvez-nous sur

www.energiesdusanterre.fr



vous proposent une offre

ÉLECTRICITÉ VERTE qui est issue
à **100%** d'énergies renouvelables

32 faubourg de Bretagne
80200 PÉRONNE

www.gazelec.fr

www.energiesdusanterre.fr



03 22 73 31 82

L'énergie est notre avenir,
économisons-la !



03 22 73 31 31

L'énergie est notre avenir,
économisons-la !